

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

**Séance du 08/12/2025**

**OBJET : RPQS SIGAL et SIEVA 2024**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre d'exprimés : 25**

**Date convocation : 01/12/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Marie-Claire PAQUET, Fabrice MORICHON, Didier RICHERD, Gilbert PRIGENT

Procurations :

Luc FERJULE donne pouvoir à Xavier FELIX

Roseline MHARI AGOURRAME donne pouvoir à Claire ROSIER

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles D 2224-1 et suivants du CGCT disposent que le Président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Le Conseil municipal adhérent à un EPCI est destinataire du rapport adopté par cet établissement ; le Maire présente au conseil municipal ce rapport au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur Pierre REBUT présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable du SIEVA relatif à l'année 2024 et Monsieur Stéphane DUTHEIL présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement relatif à l'année 2024 du SIGAL.

**LE CONSEIL MUNICIPAL****A l'unanimité des votants**

**1°) PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement du SIGAL relatif à l'année 2024 et du rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable du SIEVA relatif à l'année 2024

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,**  
**Daniel POMERET**

**Le secrétaire**  
**Jean-Luc LAFOND**